

# PETR BRUCHE MOSSIG

REÇU le

03 DEC. 2024

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 27 NOVEMBRE 2024 -

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

### Nombre de membres votants :

	41
☞ Nombre de membres présents :	36
☞ Nombre de membres ayant donné procuration :	5

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG  
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF  
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM  
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM  
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLSHEIM  
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM  
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM  
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER  
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG  
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM  
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG  
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH  
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS  
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE  
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE  
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT  
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble  
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER  
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM  
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM  
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT  
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM  
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM

M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM  
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM  
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT  
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN  
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL  
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE  
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

**MEMBRES REPRESENTES :**

Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Laurent FURST  
Mme Caroline PFISTER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE  
Mme Marielle HELLBOURG, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, ayant donné procuration à M. Alain FERRY  
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Marc DELLENBACH

**ASSISTAIENT EN OUTRE :**

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR  
M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT  
Mme Juliette OBERLE, Coordinatrice mobilité et climat  
M. Thierry HOFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux - Trésor Public  
M. Daniel REUTENAUER, Maire de BALBRONN  
Mme Marie-Pierre KASTLER, Directrice OTI Mossig Vignoble  
Mme Anne-Catherine OSTERTAG, Directrice OTI Vallée de la Bruche

**EXCUSES :**

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM  
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional  
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN  
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM  
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM  
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM  
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG  
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL  
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY  
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM

---

**OBJET :** FINANCES – SPRH – Pacte territorial – ECFR

---

N° 2024-278 PETR

**EXPOSE**

Le parc de logements du territoire du PETR Bruche Mossig, composé d'un peu plus de 40 000 logements, est essentiellement composé de maisons individuelles et est globalement vieillissant. Près de 70% du parc des résidences principales a plus de 50 ans. Par ailleurs, le plan climat a établi que c'est le secteur résidentiel qui est le plus consommateur en énergie sur le territoire Bruche-Mossig, devant l'industrie et les transports.

Aussi le territoire Bruche-Mossig est particulièrement concerné par le double enjeu de sobriété énergétique et de rénovation et d'isolation thermique de son parc de logements, et plus particulièrement sur la partie ouest, spécifiquement dans la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Cet enjeu est inscrit au projet de territoire étant précisé que la convention territoriale établie entre le PETR Bruche Mossig et ses EPCI membres précisant les missions déléguées au PETR pour la mise en œuvre du projet de territoire comprend le conseil aux particuliers et aux entreprises pour la réduction de leur précarité énergétique.

Le territoire s'est engagé en faveur de la rénovation énergétique de ses logements en 2012 avec la création d'un espace info énergie puis d'une plateforme locale de rénovation énergétique, portés par le Pays Bruche Mossig Piémont.

Le conseil aux habitants pour la réduction de la consommation énergétique de leur logement a été poursuivi par le PETR Bruche Mossig avec des financements ADEME jusqu'en 2020, puis dans le cadre de l'AMI SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) sous la bannière FAIRE puis France Rénov.

Le dispositif SARE s'arrête fin 2024.

Les Espaces France Rénov ont vocation à être intégrés dans la nouvelle organisation du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) dans le cadre de pactes territoriaux, permettant la mobilisation de deux sources de financement :

- Subvention de la Région GRAND EST en faveur de la rénovation énergétique maintien à 0,125 euros par habitant, versés directement par la Région aux PETR porteurs d'ECFR ;
- Financement ANAH, plafonnée à un max potentiel de 50%, via la CeA délégataire de l'aide à la pierre, sur la base d'une convention de mise en œuvre et d'une maquette financière à adopter avant le 31 décembre 2024.

Il est proposé au PETR Bruche Mossig d'approuver la participation de l'Espace France Rénov du PETR Bruche Mossig au Service Public de la Rénovation de l'Habitat et le plan de financement dudit dispositif.

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL**

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-34 et L.5741-2 ;

VU le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1 et L. 232-2, R. 232-1 et suivants ;

- VU la délibération de l'ANAH n° 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov et sa délibération modificative n° 2024-26 du 12 juin 2024 ;
- VU les statuts du PETR Bruche Mossig modifiés par arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), approuvé par le PETR Bruche Mossig, le 11 mai 2022 ;
- VU le projet de territoire adopté par le PETR Bruche Mossig le 16 novembre 2022 ;
- VU la convention territoriale adoptée par le PETR le 27 novembre 2024 précisant les missions déléguées au PETR pour la mise en œuvre du projet de territoire ;

CONSIDERANT la nouvelle organisation du service public de la rénovation de l'habitat comprenant l'accueil unique du service de la rénovation de l'habitat pour les ménages assuré par le PETR Bruche Mossig sous la bannière « France Rénov » ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre et de renforcer les missions d'information, de conseil, et d'accompagnement des ménages pour rénover leur logement, assurées sur le territoire Bruche Mossig depuis 2012 ;

CONSIDERANT la fin du financement de l'Espace France Rénov dans le cadre du dispositif SARE à intervenir fin 2024 ;

CONSIDERANT la possibilité donnée par l'article L.2224-34 du CGCT au PETR Bruche Mossig, ayant adopté un PCAET, de réaliser certaines actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur son territoire ;

CONSIDERANT les permanences complémentaires organisées par la CCVB dans le cadre de la poursuite de sa politique habitat engagée dans le cadre de son PIG et de la lutte contre la vacance, à intégrer dans le pacte territorial du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) 67 ;

CONSIDERANT, le coût prévisionnel de fonctionnement de l'Espace France Rénov pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2029, estimé à 655 544€ TTC selon le détail suivant :

<b>DEPENSES 2025-2029</b>	
<b>Dynamique territoriale</b>	<b>315 212</b>
Salaires chargés PETR (0,8ETP)	238 131
Permanences CCVB	60 000
Logiciel Indesign	1 632
Dépenses externes d'animation	2 500
Dépenses de communication	2 000
Charges indirectes et déplacements	10 949
<b>Information conseil</b>	<b>340 331</b>
Salaires chargés PETR (1ETP)	277 989
Licence Cap Rénov+	514
Charges indirectes et déplacements	43 796
OKTAVE	18 033
<b>TOTAL</b>	<b>655 544</b>

CONSIDERANT, le plan de financement établi dans le cadre du SPRH et du pacte territorial 67 pour le fonctionnement de l'Espace France Rénov du PETR Bruche Mossig pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2029, prévoyant une aide de 327 772 € de l'ANAH et des subventions à hauteur de 64 380 € de la Région Grand Est, tel que détaillé dans le tableau des recettes ci-dessous :

Espace France Renov Bruche Mossig		2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
<b>Volet</b>	<b>ANAH</b>	30 648	31 085	31 521	31 958	32 394	157 606
<b>Dynamique</b>	<b>PETR BM</b>	24 648	25 085	25 521	25 958	26 394	127 606
<b>territoriale</b>	<b>CCVB</b>	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
<b>Volet</b>	<b>ANAH</b>	32 724	33 379	34 033	34 688	35 342	170 166
<b>Information</b>	<b>PETR BM</b>	19 848	20 503	21 157	21 812	22 466	105 786
<b>Conseil</b>	<b>Région Grand Est</b>	12 876	12 876	12 876	12 876	12 876	64 380
<b>TOTAL</b>		<b>126 744</b>	<b>128 928</b>	<b>131 108</b>	<b>133 292</b>	<b>135 472</b>	<b>655 544</b>

VU le montant de 233 392€ restant à charge du PETR Bruche Mossig pour la période 2025-2029 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

Par 40 voix POUR et 1 ABSTENTION

approuve

la participation de l'Espace France Rénov du PETR Bruche Mossig au Service Public de la Rénovation de l'Habitat

approuve

le plan de financement 2025-2029 de l'Espace France Rénov du PETR Bruche Mossig tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses 2025-2029		Recettes 2025-2029	
Salaires chargés (1,8 ETP)	516 120€	PETR Bruche Mossig	233 392€
Permanences CCVB	60 000€	CCVB	30 000 €
Animation, communication	4 500€	ANAH	327 772 €
Autres frais (logiciels, OKTAVE, charges indirectes et déplacements)	74 924€	Région Grand Est	64 380 €
<b>Total</b>	<b>655 544 €</b>	<b>Total</b>	<b>655 544€</b>

charge

le Président de solliciter les aides mobilisables pour assurer le financement de l'Espace France Rénov du PETR Bruche Mossig,

charge

le Président de toutes les formalités correspondantes.

autorise

le Président, ou son représentant par délégation, à signer la convention de Pacte territorial - France Rénov (PIQ)

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance

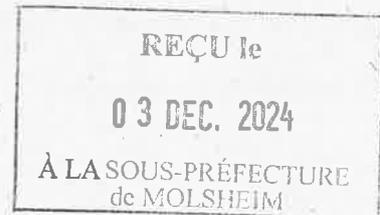
Le Président,



Gilbert ROTH



Alain FERRY



Transmis au représentant de l'Etat le : 03/12/2024

Publié le : 05/12/2024